



District du Gers de Football



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES LITIGES ET DISCIPLINE

Réunion du 6 juin 2019

Procès-verbal N° 33

Président de séance : M. Jean-Claude CASSÉ

Présents : Christian BURRIEL - Jacques WARIN

Excusé : André DAVOINE

LITIGES

DOSSIER N°87 *MATCH N°21419023 : AUCH FOOTBALL 1 / A.S. MONFERRAN SAVES- Coupe du Gers Julie Péguilhan-Finale- du 01/06/2019 à AUCH
Match perdu par forfait

Après lecture du courriel en date du 26 mai 2019 de Mme CENAC Alexia de l'A.S. MONFERRAN SAVES, signalant que son équipe féminine n'aura pas l'effectif suffisant pour disputer cette finale.

Attendu que l'équipe de l'A.S. MONFERRAN SAVES n'était pas présente à l'heure et au lieu de la rencontre.

Par ces motifs,

La Commission jugeant en matière réglementaire et en premier ressort, après en avoir délibéré statue :

- Match perdu par forfait à l'A.S. MONFERRAN SAVES.
- Porte le score de 3 buts à 0 en faveur d'AUCH FOOTBALL 1.
- Déclare l'équipe d'AUCH FOOTBALL 1 vainqueur de la Coupe du Gers Julie Péguilhan.
- Transmet à la Commission Départementale de Gestion des Compétitions seniors.

Amende : 30€ (Premier forfait équipe féminines) portés au débit du compte District de l'A.S. MONFERRAN SAVES. (521344).

La présente décision est susceptible de recours devant la Commission d'Appel du District du Gers dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification et selon les conditions de forme prévues à l'article 190 des règlements généraux de la F.F.F



Le Secrétaire
Jacques WARIN.

Le Président de séance
Jean-Claude CASSÉ